

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2013-091 du 15 Avril 2013

L'an deux mil treize, le quinze avril à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-ARTOIS s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes Odile CONSTANT – Josiane STORET – Chrystèle LECTEZ

MM. Julien MAHIEU - Eric REMY - Gislain BOURY - Philippe GORGUET - Benoît CAILLE - Serge NACRY  
Roland DELOBELLE - Jean-Noël MENAGE - Julien FORESTIER - Xavier LEROUX - Denis BASSEUX -  
Gabriel TRANNIN - Jean-Pierre POUTRAIN - Jean DESCAMPS - Michel DELAUTRE - Christian HEMAR -  
Lucien RZEPKOWSKI - Xavier DUQUESNE - Henri TABARY - Lucien CORBEAU - Jules LAUDE - François  
KOLASA - Hervé COPIN - Dominique DELEPLACE - Patrick MACHUT - Daniel BEDU - Alain CHAUSSOY –  
Jean-Marc LETEILLIER -

Xavier DUQUESNE, absent et excusé, a été suppléé par M. Daniel LAVOISIER  
Henri TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. Bernard DOBOEUF  
Lucien CORBEAU, absent excusé, a été suppléé par Mme Carole TOURBEZ  
Jules LAUDE, absent excusé, a été suppléé par M. Alcide THUILLET  
François KOLASA, absent excusé, a été suppléé par Mme Claudette DUPREZ  
Hervé COPIN, absent excusé, a été suppléé par M. Joël LOCQUET  
Dominique DELEPLACE, absent excusé, a été suppléé par M. Philippe SAUVAGE  
Patrick MACHUT absent excusé, a été suppléé par Michel LALISSE  
Daniel BEDU, absent excusé, a été suppléé par M. Régis RICHARD

Alain CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Bernard DENNE  
Jean-Marc LETEILLIER absent excusé a donné pouvoir M DUPREZ  
Chrystèle LECTEZ absente excusée a donné pouvoir à M. Michel LALISSE

**Objet** : Avenant transfert SNC LAVALIN

La séance ouverte, Monsieur Le Président expose au Conseil de Communauté que la Collectivité dispose d'un contrat de maîtrise d'œuvre auprès de la Société SNC LAVALIN FOLIUS pour la maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la zone d'activité d'Achiet-Le-Grand.

Monsieur Le Président donne lecture de la correspondance adressée par la Société SNC LAVALIN qui indique avoir cédé son Agence d'AMIENS à la Société A7 AMENAGEMENT. Cette cession est intervenue au 15 mars 2013. Il est nécessaire d'entériner cette cession et de transférer les obligations générées par ce contrat de maîtrise d'œuvre à la nouvelle Société A7 AMENAGEMENT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver les modifications survenues dans le cadre du titulaire du marché de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la zone d'activité d'Achiet-Le-Grand à la Société A7 AMENAGEMENT
- d'autoriser Monsieur Le Président à signer toutes les pièces relatives à ce transfert

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 16 avril et transmission en Préfecture le 16 avril 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
Le 16 avril et transmission  
en Préfecture le 16 avril 2013.  
Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE

